



## **AVIS DE PROMULGATION DES RÈGLEMENTS**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 3 février 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le règlement suivant :

→ Règlement 25-263 Administratif en matière d'urbanisme qui a pour objet :

- Règlement administratif en matière d'urbanisme #25-263 remplaçant le règlement sur les permis et certificat no 49. Ce projet de règlement a pour objet d'abroger et remplacer le règlement sur les permis et certificat dans le but de mettre à jour l'administration du service d'inspection et délivrance des permis. Le règlement prévoit, entre autres, les devoirs et pouvoirs de l'inspecteur municipal, les conditions d'émission de permis de construction, les documents requis pour la délivrance des permis et certificats, le coût des permis ainsi que des dispositions pénales en cas d'infraction aux règlements d'urbanisme.

Lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le règlement suivant :

→ Règlement 25-265 amendant le règlement de zonage no 47 qui a pour objet :

- Ajout de définition à la terminologie concernant les hébergements touristiques;
- Ajout de l'usage éolien dans les zones concernées;
- D'autoriser certains usages complémentaires aux utilisations résidentielles selon certaines conditions;
- D'ajouter des dispositions concernant les bâtiments et constructions accessoires;
- De modifier les marges de reculs latérales et arrière pour les bâtiments principaux et accessoires;
- D'ajouter des normes d'encadrement du couvert forestier suite à la modification du plan d'urbanisme concernant les îlots de chaleurs et l'imperméabilisation des surfaces.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 16 juin 2025 à la suite de la délivrance des certificats de conformité à cet effet par la MRC des Appalaches.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau municipal situé 42, rue Saint-Pierre, Saint-Pierre-de-Broughton, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité

Donné à SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, ce 17 juin 2025.

Julie Lemelin, directrice générale

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière certifiée sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 17 juin 2025 sur le site Web de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il sera publié dans l'écho des montagnes journal local de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juin 2025.

  
Directrice générale et greffière-trésorière